CAPNB la cgt Finances Publiques

CGT FINANCES PUBLIQUES

Déclaration liminaire des élus B CAP du 15/04/2014

COMPTE RENDU DE LA CAPN B DU 15 AVRIL 2014 AFFECTATIONS HORS METROPOLE (HM)

Cette CAP de catégorie B étant la seule prévue avant celle sur le mouvement de mutation devant se tenir en juin, la CGT Finances Publiques ne peut passer sous silence les dernières évolutions en matière de politique générale qui vont nécessairement impacter le quotidien des milliers d'agents de la DGFIP.

Suite au revers électoral des élections municipales, le président de la république a annoncé sa volonté de constituer un « gouvernement de combat ».

Mais que souhaite donc combattre François Hollande : la pauvreté croissante ? Le chômage ? L'austérité ? La remise en cause des acquis sociaux ?… Que nenni ? Il a indiqué qu'il souhaitait accélérer la mise en place du pacte de responsabilité et trouver rapidement les 50 milliards d'économie pour rentrer le plus vite possible dans les critères de convergence.

Il a confié cette mission à Michel Sapin nouveau Ministre des finances qui, comme chacun le sait, a déjà fait ses preuves au ministère du travail en matière de lutte contre le chômage ! Un triste nouveau record a en effet été battu, à quatre jours seulement du second tour des élections municipales, la hausse du chômage atteignait 0,9% sur un mois et 4,7% sur un an. Les chômeurs sont 31 500 de plus qu'en janvier 2014 et 149 800 de plus qu'en février 2013.

Depuis son arrivée à l'Elysée il y a deux ans, le bilan de François Hollande en matière sociale est affligeant. A travers les choix politiques de son gouvernement, il affaiblit et remet en cause les droits des salariés, des privés d'emploi et des retraités. Il fait payer aux salariés les cadeaux faits aux grandes entreprises et au monde de la finance.

La confirmation par le nouveau gouvernement de Manuel Valls de la mise en application du pacte de responsabilité offre un nouveau cadeau de 35 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales pour les entreprises qui s'ajoutent aux quelques 28 milliards d'exonérations annuelles déjà effectives.

Cette mesure sans précédent s'accompagne de la baisse historique de la dépense publique d'au moins 50 milliards d'euros en trois ans, qui s'inscrit dans la politique d'austérité qui va encore dégrader le service public et réduire les capacités d'intervention publique.

Dans ce contexte, la DGFIP va donc rester confronter aux suppressions d'emplois et à la remise en cause de ses missions. Cette entreprise destructrice a bien sûr un prix : celui de la dégradation continue des conditions de travail des agent-es des finances publiques. L'ouverture de la campagne des dépôts de déclarations 2014 ne va certainement pas améliorer cette situation.

Pour la CGT Finances Publiques, après la forte mobilisation du 20 mars, il est donc plus qu'urgent de continuer l'action pour imposer d'autre choix dans notre direction.

C'est pour cette raison qu'elle s'inscrit pleinement dans l'appel intersyndical à une nouvelle journée d'action le 15 mai 2014.

Elections Fonction Publique DGFiP la cgt VOTONS Finances Publiques 4 DECEMBRE 2014

Montreuil, le 21 avril 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451
263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
•www.financespubliques.cgt.fr
•Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
•dgfip@cgt.fr
•Tél : 01.55.82.80.80 •Fax : 01.48.70.71.63

CONCERNANT CETTE CAP CANDIDATURES HORS MÉTROPOLE : le Groupe de Travail du 7 février a permis de faire un premier point sur les affectations hors métropole et dans les TAF.

Cependant, la CGT finances publiques estime que toutes les questions sont loin d'être réglées et devront faire l'objet de nouvelles discussions.

Nous pouvons constater que malgré le relevé de décision qui faisait part d'affectation au profil de façon très exceptionnelle, la réalité est tout autre. Sur ce mouvement près de la moitié des structures ont été profilées.

Encore cette année, la note de lancement des appels de candidatures prévoit que les directions puissent émettre un avis. Si la CGT estime normal que les postulants soient informés des conditions particulières d'exercice des missions sur les postes hors métropole, il est inadmissible que cela se transforme en sélection au profil. C'est notamment le cas dans cette CAP pour la plupart des affectations concernant Mayotte et la Polynésie Française. Sur lesquelles au passage, les choix effectués sont pour le moins discutables, mais nous y reviendrons plus précisément dans le cadre des travaux de cette CAP.

La CGT exige donc l'abandon de ce genre d'affectations qui remettent en cause les règles définies dans les groupes de travail.

Par ailleurs, s'il est satisfaisant que les agents en poste dans un DOM puissent désormais postuler sur une TAF pour une première affectation, la CGT Finances Publiques considère qu'ils doivent être traités de la même manière que les agents situés sur le territoire métropolitain et ne pas se voir imposer un retour en métropole avant une nouvelle affectation sur une TAF.

Dans ce cadre les statuts doivent absolument être modifiés rapidement, comme le réclame la CGT depuis leur application.

Par contre, nous restons toujours opposés au passage d'une COM directement vers une TAF à l'issue d'un séjour réglementé, comme vous en avez fait la proposition le 07 février. Cette disposition s'apparente à un retour en arrière vers un système que nous avons condamné et combattu et reste inadmissible.

Enfin, nous souhaitons terminer cette déclaration en vous informant de la situation très difficile à Saint-Pierre et Miquelon. Nous avons été récemment saisis par plusieurs agents d'agissements anormaux : entretiens d'évaluation ne respectant pas les règles définies, pressions diverses créant un climat conflictuel, etc. Avant que la santé des agents ne soit directement menacée, il est impératif que la direction générale intervienne afin de rétablir un climat serein et propice à de bonnes conditions d'exercice des missions : la CGT Finances Publiques y veillera.

Compte rendu de la CAPN B du 15 avril 2014
Affectations hors métropole (HM)

Après avoir écouté les déclarations liminaires (la nôtre ci jointe), **le président de la CAPN a apporté les réponses suivantes** :

- Concernant les affectations locales des agents au sein des COM : le DDFIP affecte ceux-ci localement comme il le veut (pas de CAP locale sauf pour les fonctionnaires de droit local).
- Le président de la CAPN prend note de notre opposition à des affectations « au profil » pour certains postes, mais nous précise que des besoins spécifiques existent sur place auxquels il convient d'apporter des solutions appropriées.
- Même lorsque les appels à candidatures mentionnent des compétences particulières, il n'est interdit à personne de candidater.
- L'obligation de retour en métropole à l'issue d'un séjour dans un COM : la situation des agents des DOM désirant postuler sur des emplois dans une trésorerie auprès d'une ambassade sera revue à l'occasion d'un « toilettage » des statuts actuels.
- départementalisation de Mayotte : à l'occasion du processus, le statut (et donc la méthode d'affectation) des agents affectés dans ce nouveau département sera modifié. Pour l'instant, il n'y pas de date d'application prévue et les affectations continuent de se faire comme précédemment.
- Concernant enfin la situation difficile signalée à Saint-Pierre et Miquelon, la Direction Générale va se renseigner.

Affectation suite à appels de candidatures

☛ Gabon au 01/09/2014

Selon les règles mises en œuvre, les candidats ont été départagés en fonction de leur ancienneté administrative.

La CAP a examiné 20 candidatures, pour 1 poste à pourvoir.

➔ Le candidat classé n°1 à l'ancienneté administrative sur la liste des candidatures (CP 10ème échelon au 01/12/2013) est retenu en liste principale.

La n°2 (CP 9ème au 20/03/2011) est retenue en liste complémentaire, au cas où le premier agent ne pourrait pas partir.

RÉSULTAT DU VOTE :
Pour : Administration + **CGT**+ CFDT
Contre : Solidaires + FO

☛ Nouvelle Calédonie au 01/09/2014

En Nouvelle Calédonie il y avait 4 postes à pourvoir pour 77 candidatures.

➔ 2 candidats **bénéficiant d'une priorité pour rapprochement de conjoint** et 2 autres **étant originaires s**ont retenus (application des nouvelles règles décidées pour les COM à l'issue du groupe de travail du 07/02/2014) sur la liste principale.

Les 4 candidats suivants classés à l'ancienneté administrative (CP 9ème au 01/07/2011 pour le moins ancien) sont placés en liste complémentaire.

Remarque : Pendant la CAP, la direction a tenté d'ajouter un candidat supplémentaire, afin de palier à une possible vacance d'emploi non encore avérée le jour de la CAPN.

Après une interruption de séance, l'ensemble des organisations syndicales a décidé de refuser cet ajout, puisqu'il n'y avait que 4 vacances déclarées et qu'il n'existe pas de dispositif similaire concernant les mutations « en métropole ». La direction n'a pas donné suite à sa proposition.

RÉSULTAT DU VOTE :
Pour : Administration + **CGT**
Contre : Solidaires + FO + CFDT

☛ Nouvelle Calédonie – programmeur système d'exploitation – au 01/06/2014

1 emploi était à pourvoir pour 2 candidatures.

➔ L'affectation en Nouvelle Calédonie n'a pas été vu avant que nous quittions la salle.

De plus, comme il n'y avait pas de candidat PSE, la Direction a retenu le candidat originaire (Programmeur).

☛ ☛ *Suite*

☛ Saint-Pierre et Miquelon au 01/09/2014

Un emploi était à pourvoir, mais la direction nous a appris en séance que celui-ci était « sous réserve de mutation d'un agent actuellement en poste à Saint-Pierre et Miquelon lors du mouvement générale de mutation des B ».

➔ La candidate classée n°1 retenue en liste principale est un CP 8ème échelon (au 04/10/2011).

La n°2 (CP 8ème au 28/02/2013) est retenue en liste complémentaire, au cas où le premier agent ne pourrait pas partir.

RÉSULTAT DU VOTE :
Pour : Administration
Contre : Solidaires FO + CFDT
Refus de vote : **CGT**

EXPLICATION du vote CGT : Même si le choix entre les candidats a été fait à l'ancienneté administrative, **le fait que cette mutation ne soit pas certaine n'est pas acceptable.**

☛ Polynésie Française- pôle RH (poste à profil) au 01/06/2014

Le choix entre les candidats n'a pas été fait à l'ancienneté administrative, mais bel et bien au profil : **ce n'est pas acceptable.**

La direction a déclaré que les besoins de la direction locale de Polynésie passaient avant les règles générales, et a donc pleinement assumé son choix.

➔ Du fait de la sélection au profil, l'ancienneté de l'agent retenu est sans importance.

Par ailleurs la direction n'a pas souhaité retenir de candidat en liste complémentaire concernant cette affectation en cas d'empêchement de l'agent retenue.

RÉSULTAT DU VOTE :
Pour : Administration
*Contre : Solidaires + **CGT** + CFDT*
Refus de vote : FO

EXPLICATION du vote CGT : la CGT est contre les postes à profil (voir déclaration).

☛ Mayotte au 01/06/2014 et au 01/09/2014

10 postes étaient à pourvoir sur Mayotte pour 117 candidatures recensées. La plupart de ces propositions de postes étaient à profil.

Devant la volonté réaffirmée de la Direction Générale de ne pas respecter les règles d'affectation définies en GT (et confirmé par des choix de profil particulièrement discutables), les Organisations Syndicales après une interruption de séance, ont décidé de quitter la CAPN.